

Guide des obligations de publicité des bénéficiaires

Plan régional d'interventions FEADER
Centre-Val de Loire **2023-2027**

www.europeocentre-valdeloire.eu

«Avec la Région et l'Europe, ça bouge en Centre-Val de Loire»

Vos obligations de publicité

→ Les enjeux

En tant que bénéficiaire de fonds européens, vous êtes tenu.e de respecter des obligations réglementaires de publicité. Pour vous accompagner dans votre démarche, la Région Centre-Val de Loire vous propose **des outils de communication et des conseils pour valoriser votre projet.**

Rendre visible au plus grand nombre la contribution de l'Union européenne sur le territoire régional : c'est l'obligation légale **pour chaque porteur de projet bénéficiant d'une subvention européenne.**

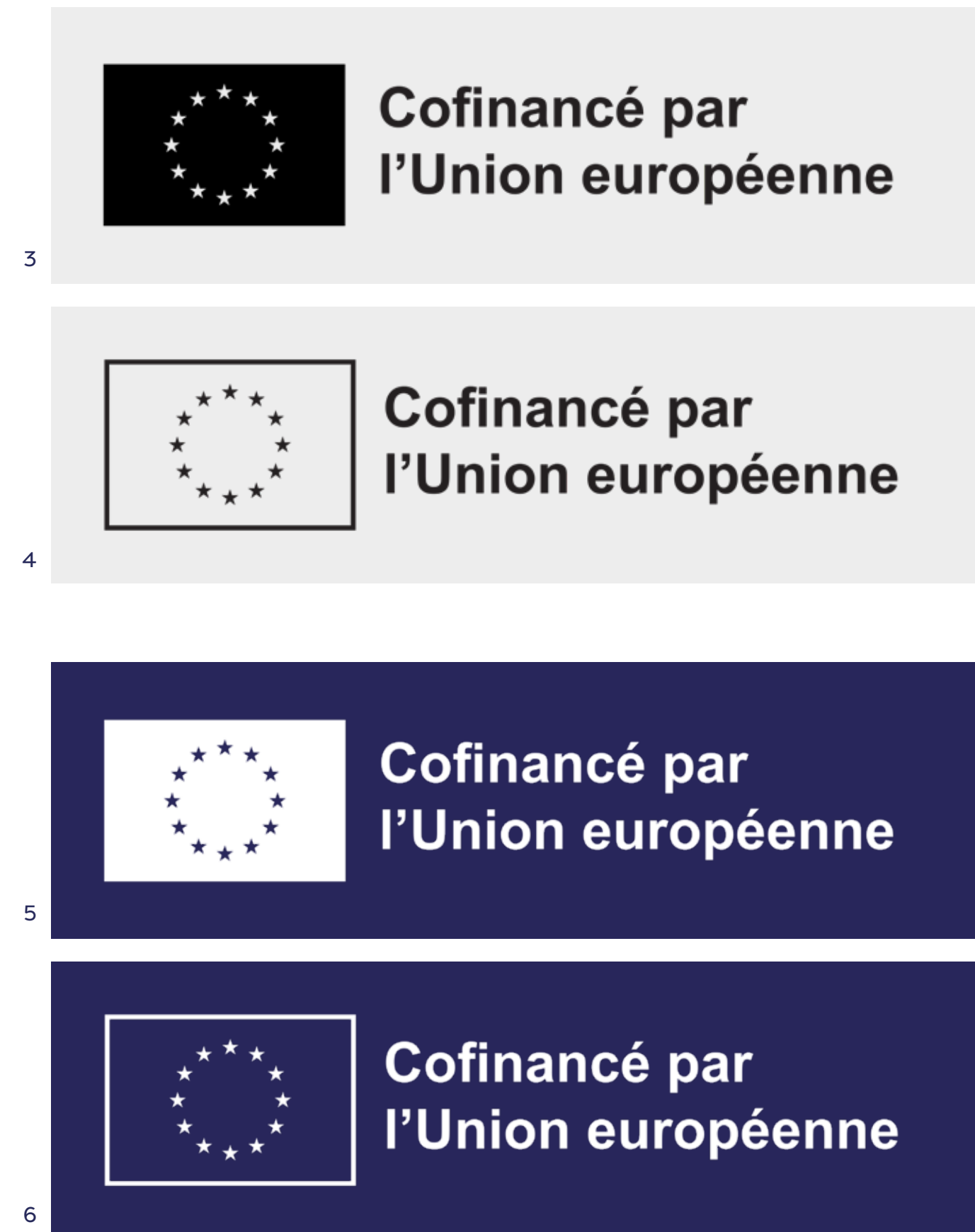
En cas de non respect des obligations de publicité par le bénéficiaire, et en absence de régularisation sous un délai de 3 mois, la Région Centre-Val de Loire appliquera une pénalité correspondant à **3% du soutien octroyé** par les fonds à l'opération concernée. Le bénéficiaire **doit transmettre à la Région** les preuves et les conserver (affiches, copies écran, sites Internet, revues, vidéos...).

Options d'utilisation

→ L'emblème de l'Union européenne

Selon le support d'apposition, veuillez privilégier l'une des options ci-contre :

- 1 **Reproduction normale en couleur.** Utilisation sur fond clair ou blanc.
- 2 **Reproduction normale en blanc et couleur.** Utilisation sur fond sombre ou noir.
- 3-4 **Reproduction en noir et blanc.** Si seul le noir et blanc est disponible. Utilisation sur fond clair ou blanc.
- 5-6 **Reproduction en blanc.** Si seul le noir et blanc est disponible. Utilisation sur fond sombre, ou noir.



Afficher le soutien de l'Union européenne

Vous vous exprimez sur le projet (articles dans la presse, émissions de télévision, radio, discours d'inauguration, réunions d'information, de formation, séminaires, etc.), et en tant que bénéficiaire, vous devez mentionner le soutien de l'Union européenne.

Sur votre site Internet & vos médias sociaux

Afin de rendre visible le soutien financier octroyé par l'Union européenne, votre site Internet et vos médias sociaux doivent comporter les informations suivantes :

Si le cofinancement concerne l'ensemble de l'activité de votre structure ou le site Internet en tant que tel : en page d'accueil de votre site Internet apposer l'emblème de l'UE avec sa mention ET créer une page ou un article spécifique dédié à l'opération (Nom du projet ; Objectif principal ; Résultats attendus ; Montants financiers dont l'aide européenne) comprenant également les emblèmes de la Région et de l'UE avec sa mention ;

Si votre site internet contient une page ou un article spécifique dédié à l'opération : apposer sur cette page l'emblème de l'UE avec mention et une description de l'opération (Nom du projet ; Objectif principal ; Résultats attendus ; Montants financiers dont l'aide européenne) comprenant les emblèmes de la Région et de l'UE avec sa mention.

Les supports : un article, une page dédiée, une rubrique facilement accessible et visible **tout au long de la vie du projet.**



→ Ci-contre : exemple de mention vidéo

Afficher le soutien de l'Union européenne

Sur les documents de communication

La mention indiquant le soutien octroyé par l'Union européenne doit être apposée de manière visible sur tout document et le matériel de communication relatifs à la mise en œuvre d'une opération qui sont destinés au grand public ou aux participants (par exemple participants à une action de transfert de connaissances).



→ Ci-contre : exemple de pochette

Afficher le soutien de l'Union européenne

Vous êtes tenu de communiquer sur le soutien financier octroyé par l'Union européenne en un lieu aisément visible par le grand public en présentant les informations suivantes : Nom du projet ; Photos du projet ; Objectif principal ; Résultats attendus ; Montants financiers dont l'aide européenne ; les emblèmes de la Région et de l'UE avec sa mention.

Le support à utiliser dépend du total des aides publiques de votre projet

- 1 - Infrastructures ou construction dont le total des aides publiques dépasse 500000€** : un panneau de chantier, ou une plaque de bâtiment, permanents bien visibles du public, présentant l'emblème de l'Union et sa mention, dès que la réalisation physique des opérations commence ou que les équipements achetés sont installés ;
- 2 - Opérations qui ne relèvent pas du 1 et dont le montant total de l'aide publique est supérieur à 50000€** : une affiche (format A3) bien visible du public, ou d'un dispositif d'affichage électronique équivalent, comportant des informations sur le projet, mettant en évidence le soutien financier de l'Union et présentant également les emblèmes de la Région et de l'UE avec sa mention ;
- 3 - Opérations Leader dont le montant total de l'aide publique est supérieur à 10000€** : une affiche (format A3) bien visible du public, ou d'un dispositif d'affichage électronique équivalent, comportant des informations sur le projet, mettant en évidence le soutien financier de l'Union et présentant également les emblèmes de la Région et de l'UE avec sa mention.

→ DIFFUSION

Les informations relatives au projet seront publiées par la Région Centre-Val de Loire sur le site :

www.europeocentre-valde Loire.eu

Des actions de communication et d'information pourront être organisées par la Région Centre-Val de Loire. Vous vous engagez à participer à ces actions.



→ Ci-contre : Panneau de chantier (100x100cm ou 200x200cm)

Afficher le soutien de l'Union européenne

Dans les locaux des Groupes d'Action Locale Leader

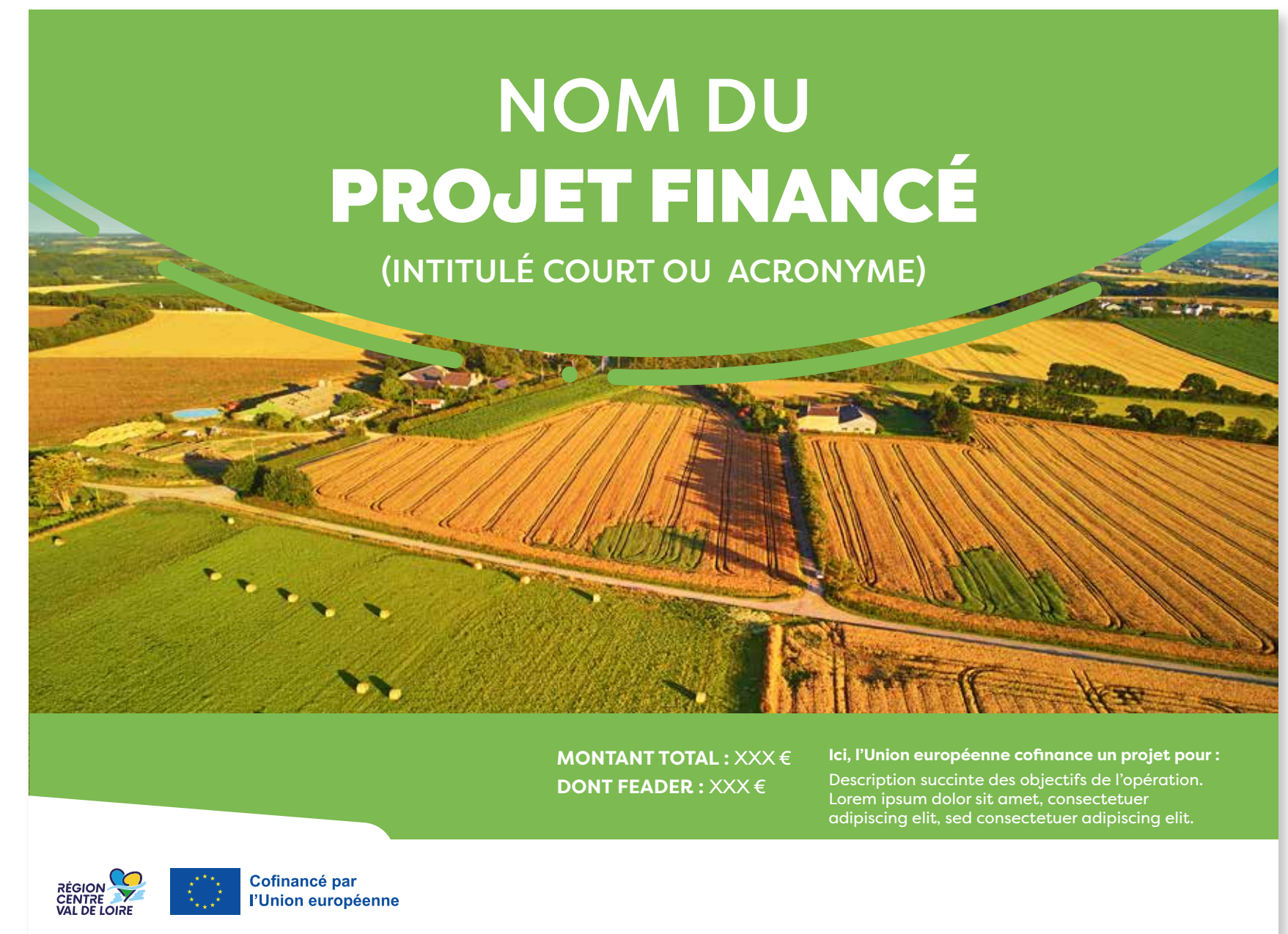
Une plaque explicative est installée dans les locaux des groupes d'action locale (GAL) financés par Leader.

La plaque doit comporter des informations sur le projet, à minima : Nom du projet ; Objectif principal ; Résultats attendus ; Montants financiers dont l'aide européenne ; les emblèmes de la Région et de l'UE avec sa mention .

→ INFORMER !

Vous devrez informer la Région Centre-Val de Loire de la date de vos opérations de communication (inauguration, rendez-vous annuels, temps forts...).

→ Ci-contre : exemple de plaque



Quels emblèmes utiliser ?

→ La Région et l'Union européenne

L'emblème de l'Union européenne et le logo de la Région Centre-Val de Loire doivent systématiquement être apposés sur l'ensemble des supports de communication (print, web, digital).

La mention «Cofinancé par l'Union européenne» doit figurer en toutes lettres et être positionnée à côté de l'emblème.

L'emblème européen doit mesurer au moins 1 cm de haut. Pour certains articles, l'emblème peut être reproduit dans une plus petite taille.

La zone de protection doit rester exempte de textes, de logos et d'images qui pourraient interférer avec elle ou de tout autre élément visuel susceptible de compromettre sa bonne lisibilité. Elle est définie par la moitié de la hauteur du drapeau européen.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

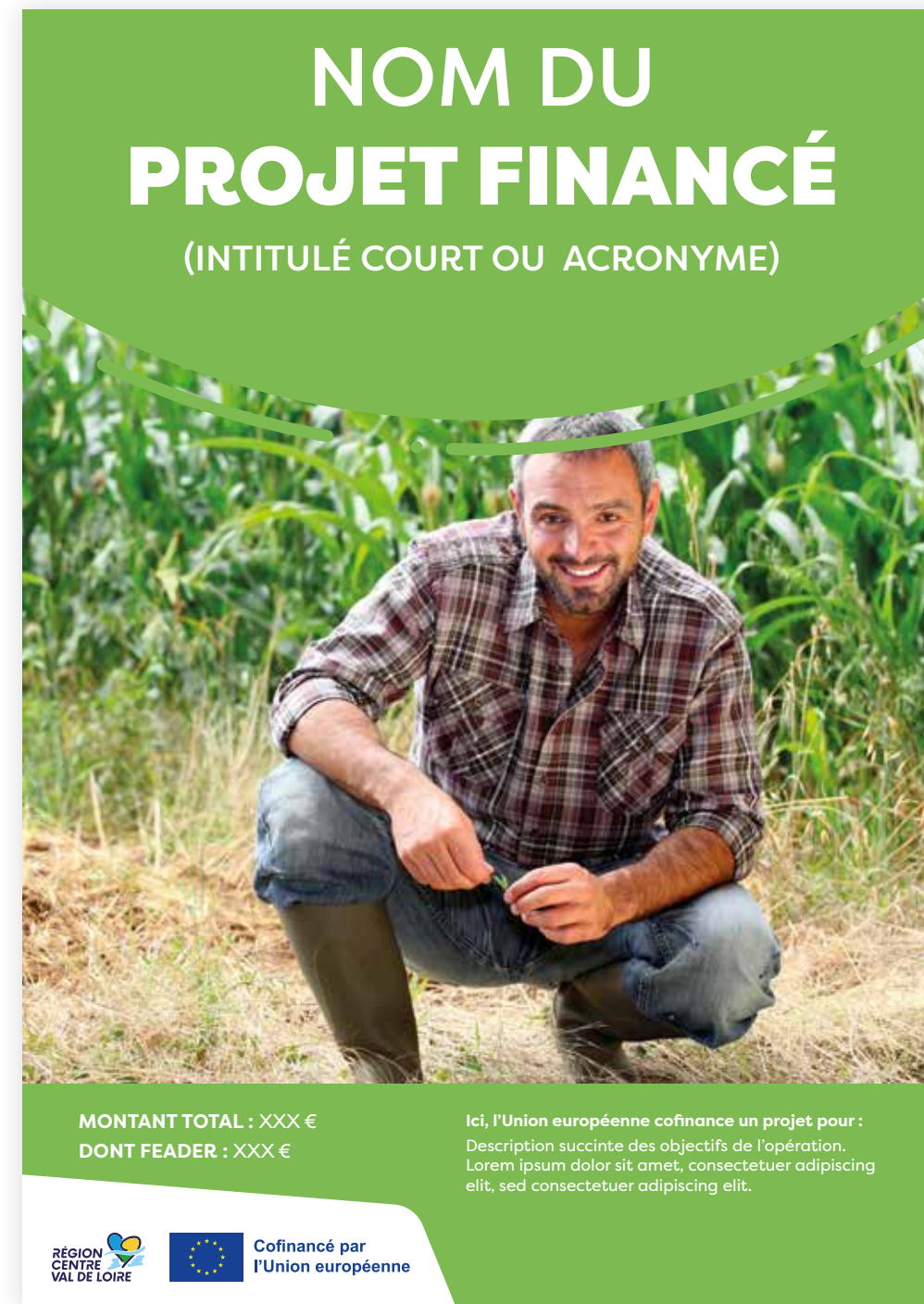


**Co-funded by
the European Union**



Comment les utiliser ?

→ Quelques exemples



Affiche (40x60)



Panneau de chantier (100x100cm ou 200x200cm)



Plaque de bâtiment (40x30cm)

Infos synthétiques

TYPE D' ACTIONS RELATIVES AU PROJET

→ SUR VOTRE SITE

- Équipements, matériels (machines, informatique...)
- Bâtiments (construction, réhabilitation, aménagement)

→ SUR VOS DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET PUBLICATIONS

Études, mémoires et élaboration de stratégies, formulaires, bilans ...

→ SUR VOTRE COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE, SUR VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Affiches, plaquettes, invitations, panneaux...
- Vidéo, diaporama...

→ LORS DE VOS ACTIONS DE FORMATION, TRANSFERT DE CONNAISSANCE

- Supports de communication (stands, plaquettes, panneaux...)
- Documents et publications (revues, conventions, feuille d'émargement, bilans, formulaires, attestations de participation, invitations...)

OBLIGATIONS PUBLICITAIRES

- Selon le montant d'aide publique totale, apposez un panneau, une plaque ou une affiche mentionnant **le soutien de l'Union européenne** sur le bâtiment ou le site qui accueille le matériel.

Une plaque explicative est installée dans les locaux des groupes d'action locale (GAL) financés par Leader

- Dès la page de titre, sur vos documents papiers ou électroniques, **mentionnez le soutien de l'Union européenne.**

- Tous documents et supports destinés au public, doivent comporter la **mention du soutien de l'Union européenne** dès la page de titre. Mêmes obligations pour les informations publiées par voie électronique ou sous forme audiovisuelle.

- Assurez-vous que les participants à l'opération ont été informés du financement de l'opération **en mentionnant clairement le soutien de l'Union européenne.**

Les bonnes pratiques

Dans le cadre du Plan Régional d'interventions FEADER Centre-Val de Loire 2023-2027, en tant qu'Autorité de gestion, la Région vous accompagne et vous conseille dans la mise en œuvre de vos obligations de publicité.

→ Pour contacter

Vous pouvez joindre le service instructeur de votre dossier FEADER situé soit dans la Maison de la Région de votre département (dossiers d'investissements agricoles, dossiers Leader) soit au service FEADER de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt :

par mail à l'adresse :
pdr-feader@centrevaldeloire.fr



→ www.europeocentre-valdeloire.eu

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous devrez fournir des pièces justificatives prouvant le respect de vos obligations de publicité et d'information. Le plus simple : collectez-les au fil de l'eau.

- Gardez une copie des brochures, feuilles d'émargement, courrier... portant les emblèmes et logos obligatoires pour la publicité.
- Pensez à prendre des photos. Elles sont des moyens simples de prouver le respect de vos obligations de publicité. Photographiez vos affiches, vos panneaux, vos réunions, séminaires, journées rencontres, etc.
- Faites des copies d'écran des rubriques, articles et pages consacrées à votre projet sur votre site internet.
- Collectez les articles consacrés à votre projet dans la presse ou dans des revues (y compris des brochures administratives).
- Pensez à conserver l'ordre du jour d'un séminaire, d'une réunion de partenariat où vous intervenez pour présenter votre projet.